

Avis de concours

L'Université Mohammed Premier d'Oujda organise, le **18/10/2020** deux concours pour le recrutement d'un (01) administrateur de deuxième grade au profit de la Présidence de L'Université Mohammed Premier Oujda, et un (01) administrateur de deuxième grade au profit de la Faculté Pluridisciplinaire Nador, dans les spécialités suivantes:

| Etablissements universitaires | Grade | Spécialités | Nbre |
|---|-------------------------------|----------------------------|------|
| Présidence de L'Université Mohammed Premier Oujda | Administrateur deuxième grade | التواصل أو التنوع الاعلامي | 01 |
| Faculté Pluridisciplinaire Nador | Administrateur deuxième grade | علوم الاقتصاد والتدبير | 01 |

Administrateur de deuxième grade

Sont autorisés à se présenter à ces concours les candidats marocains, âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus, titulaires d'un diplôme d'études supérieures approfondies, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, d'un Master, d'un Master spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n° 90.12.2 émis le 08 Jomada Alakhira 1433 (30 Avril 2012).

| Cadre | Examen | Durée | Coefficient |
|----------------------------------|--|-----------------|-------------|
| Administrateur de deuxième grade | première épreuve écrite: sujet d'ordre général portant sur les aspects juridiques, économiques, gestion, sociaux, humains ou scientifiques. | 03 heures | 02 |
| | deuxième épreuve écrite: sujet d'ordre particulier lié au domaine de compétences de l'administration concernée ou aux spécialités, rôles et fonctions du poste, objet de ce concours. | 03 heures | 03 |
| | entretien oral: avec le jury sur différents sujets afin d'évaluer la capacité du candidat à exercer les tâches et les fonctions en relation avec le grade objet de concours. | 15 à 30 minutes | 03 |

Les candidats intéressés doivent s'inscrire obligatoirement sur le site suivant: econcours.ump.ma, avant le **03/10/2020**.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives mentionnées en dessous auprès du service des ressources humaines de l'établissement concerné par le concours, avant de passer l'épreuve orale.

- 1- Demande manuscrite adressée à Monsieur le chef d'établissement concerné;
- 2- Photocopie légalisée du diplôme d'études supérieures approfondies, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, d'un Master, d'un Master spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent;
- 3- Photocopie légalisée du Baccalauréat;
- 4- Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale;
- 5- Curriculum vitae;
- 6- Autorisation pour les candidats fonctionnaires.

NB: La date de légalisation des dites pièces administratives doivent être avant le 03/10/2020.

- La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma, et sur le site de l'établissement concerné.

- Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur le site susmentionné.

- Tout dossier incomplet sera rejeté.

